Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260528-DCM2026052805-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 22.05.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai 2026 à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Xavier GISSEROT, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Gaelle CROGUENNEC, Isabelle HOARAU, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.
Absentes excusées : Agathe GOUEDARD, Tyfenn BAUBRY,
Pouvoirs : Tyfenn BAUBRY à Arnaud GOURDEL, Agathe GOUEDARD à Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Gaelle CROGUENNEC.

Délibération n° 2026-05-28/05

Convention de délégation de la gestion des inscriptions aux transports scolaires Dinamo pour les circuits du RPI

Vu le **Code des transports, en particulier les articles L.3111-7 et L.3111-9 ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;

Vu la délibération de Dinan Agglomération du 18 décembre 2017 adoptant le principe de délégation de tout ou partie de l'organisation de transport scolaire à des communes, établissements publics de coopération intercommunale ; syndicats mixte, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales ;

Vu la délibération de Dinan Agglomération du 15 juillet 2025 actant le transfert des lignes scolaires opérées par la Région Bretagne sur le ressort territorial communautaire, et la convention associée entre Dinan Agglomération et la Région Bretagne ;

Vu le projet de convention de délégation de la gestion des inscriptions aux transports scolaires Dinan relations aux circuits du RPI ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND NOTE du projet de convention mais reporte sa validation** ;
- **DEMANDE** à ce que les inscriptions au transport scolaire soient réalisées par la mairie d'Evran au service périscolaire, dans un souci de cohérence et de simplification des démarches pour les familles.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 03 JUIN 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Gaelle CROGUENNEC